



**Municipalité de
Saint-Cléophas-de-Brandon**
750 rue Principale
Saint-Cléophas-de-Brandon (Québec) J0K 2A0
Téléphone: 450-889-5683



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2019-05-13-1 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, qu'un projet de règlement visant à modifier le traitement des élus du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2022

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération total
Maire	4 808,70 \$	2 404,35	7213,05 \$
Conseillers	1 418,42 \$	709,21 \$	2127.63\$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	5 289,57 \$	2 644,78\$	7 934,35 \$
Conseillers	1 560,26 \$	780,13 \$	2 340.39 \$

Le présent règlement aura un effet à partir du 1^{er} janvier 2022. La rémunération ici présentée au tableau sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier, selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada et selon l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la tenue de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon le 14 février 2022 qui se fera à huis-clos, et publicisé par vidéo-conférence sur le site web de la municipalité.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon
Ce 12 janvier 2022

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, Francine Rainville, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice du bureau municipal au 750, rue Principale, St-Cléophas-de-Brandon et via le site web, en date du 12 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de janvier 2022

Francine Rainville
Directrice générale et greffière-trésorière.